

Ministère de l'éducation  
Nationale

doc: 1

P: 12

- Rapport -

1983

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

INSTITUT SUPÉRIEUR D'EDUCATION  
PHYSIQUE ET SPORTIVE

**P**RÉSENTATION **D**E  
**I**NSTITUT **S**UPÉRIEUR **D**'**E**DUCATION  
**P**HYSIQUE **E**T **S**PORTIVE  
(**I.S.E.P.S.**)

**D**E

1975 - 1983

- Boîte Postale : 1100

- Téléphone : 81.04.19  
40.91  
06.17

### DE LA CREATION DE L'ISEPS

Né en octobre 1975 par Décision du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Département du Secrétariat à l'Education, l'Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive (ISEPS) a été créé, au sein de l'Université Marien Ngouabi dont il est l'un des dix (10) établissements constituant cette institution, par Décret n° 78/280 du 13 avril 1978. Il convient de rappeler que, si le texte juridique a été publié en 1978, cet établissement a fonctionné depuis octobre 1975, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université Marien Ngouabi.

L'Institut Supérieur d'Education physique et Sportive est le seul établissement, en République Populaire du Congo, chargé d'assurer la formation et le recyclage des cadres ~~moyens-supérieurs~~ et supérieurs en matière d'éducation physique et sportive.

### II - DE L'ORGANISATION DES ETUDES ET DES CONDITIONS D'ADMISSION

L'Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive compte présentement quatre filières de formation notamment celles des :

- Professeurs-adjoints d'EPS
- Professeurs certifiés d'EPS
- Conseillers Pédagogiques d'EPS
- Inspecteurs d'EPS

La condition prioritaire d'admission dans toutes les filières, mis à part les critères intellectuels ou académiques, est l'aptitude physique à la pratique des activités physiques et sportives. Pour cela, tout candidat au concours d'entrée ou directement orienté, doit obligatoirement présenter un certificat médical délivré par le centre médico-sportif.

### II - DE L'ORGANISATION DES FILIERES DE FORMATION

#### 1<sup>o</sup> - Des Professeurs-Adjoints

Le recrutement dans cette filière se fait, soit par voie de concours, parmi les maîtres d'EPS (B.E.M.G. + 3) ayant une ancienneté de 3 ans au moins dans le grade, soit directement parmi les titulaires d'un baccalauréat (niveau III). Les anciens maîtres sont directement admis en deuxième année, tandis que les titulaires du baccalauréat sont orientés en première année.

Ainsi, la durée de formation est de trois ans pour les titulaires du baccalauréat et de deux ans pour les anciens maîtres.

La fin des études est sanctionnée par un diplôme dénommé certificat d'aptitude au professorat-adjoint d'éducation physique et sportive (C.A.P.A.E.P.S.).

Le but de la formation est de donner aux intéressés des aptitudes nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires, à l'animation sportive dans les quartiers, villages ou entreprises et aussi à l'encadrement des clubs, ligues et fédérations.

#### 2°- Des Professeurs Certifiés d'EPS

Sont directement orientés en première année dans cette filière, les titulaires d'un baccalauréat niveau I ou II. La durée de formation est de quatre ans. Le niveau atteint par les étudiants en fin de cycle est équivalent à celui de la maîtrise (Bac. + 4). Sont également admis, sur concours d'entrée, à cette même filière et en 3ème année, les professeurs-adjoints titulaires.

Le but de la formation est de donner aux étudiants des connaissances nécessaires en vue de leur permettre d'enseigner l'éducation physique et sportive dans les collèges, les lycées, les écoles normales ou les instituts de formation des cadres moyens et supérieurs.

La fin des études est sanctionnée par le certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive.

#### 3°- Des Conseillers Pédagogiques

Comme pour les professeurs-adjoints, le recrutement se fait par voie de concours parmi les anciens maîtres d'éducation physique et sportive. La durée de formation est de deux ans, ce qui confère aux étudiants, pour la fonction publique, un niveau équivalent à Bac.+2. Pendant ces deux années de formation, les étudiants apprennent essentiellement à se familiariser avec les techniques d'animation et de la supervision pédagogique (visite pédagogique). La fin des études est sanctionnée par le diplôme de Conseiller pédagogique d'éducation physique et sportive (D.C.P.E.P.S.).

L'intervention ici des C.P.E.P.S., devra se limiter au niveau des maîtres d'EPS.

4°- Des Inspecteurs d'EPS

Peuvent intégrer cette filière de formation, les professeurs-adjoints et les Conseillers pédagogiques ayant exercé depuis plus de trois ans et satisfait au concours spécial d'entrée dans ladite filière. La durée de formation est de deux ans. En fin de cycle, le niveau des étudiants, pour la fonction publique, peut-être considéré comme étant Bac.+4. Cette formation permet aux étudiants d'acquérir les aptitudes nécessaires aux fonctions d'Inspecteurs d'éducation physique et sportive. La sanction des études est le Certificat d'Aptitude à l'Inspectorat d'éducation physique et sportive (C.A.I.E.P.S.). L'intervention de ces Inspecteurs pourrait se limiter au primaire et au 1er degré du secondaire (C.E.G.).

5°- Des Programmes

Ils sont relatifs à la formation par filière et se trouvent portés en annexe en fin de document.

6°- Des Conditions d'Enseignement

Les cours sont dispensés à l'ISEPS sous forme d'U.V. par :

1) Des Assistants et Maîtres Assistants permanents et non permanents de l'Université Marien Ngouabi, spécialistes des activités physiques et sportives et des sciences appliquées aux APS.

2) Des Professeurs missionnaires étrangers de rang magistral dont quelques noms sont cités ci-dessous au tableau.

3) Des compléments d'heures de cours sont par ailleurs assurés par des vacataires ayant les mêmes compétences académiques que les permanents à tous les niveaux.

PAYS D'ORIGINE	NOMS ET PRENOMS	GRADE	SPECIALITE
ROUMANIE	Léon TEODORESCU	Professeur-Docteur	Planification dans les jeux sportifs collectifs
BELGIQUE	Mme LEVARLET-JOYE	Professeur d'Ed. PHYS. et de Kinés.	Méthodologie de l'entraînement sportif
FRANCE	Robert MERAND	Professeur à l'I.N.R.P.	Pédagogie par objectif
ZAIRE	N'FAN I MUSHID	Docteur 3 <sup>e</sup> Cycle	Sociologie du sport

#### 7°- DE L' INFRASTRUCTURE DE L'ISEPS

L'ISEPS jouit d'un certain nombre d'installations sportives bien que modestes dont les principales sont :

- 1 hall des sports de 42m x 40m et qui abrite un semble d'appareils de gym et agrès, de terrains mixtes Basket et Volley (2x2), des aires des sports collectifs Hand-ball (2) Basket (2) Volley (2), Foot-ball (1) Tennis (1), aires de lancer, de sauts, une piste d'athlétisme de 333,33 m à 5 couloirs etc... pour ce qui est technique.

Quatre laboratoires (Anatomie fonctionnelle, physiologique de l'effort Biologie générale et Biométrie, et audio-visuel, etc...) dont les structures sont en finition pour ce qui est scientifique. Des salles de classe une bibliothèque spécifique et un amphi en construction pour ce qui est pédagogique...

#### IV -- DES CONDITIONS DE VIE DE NOS ETUDIANTS

Il existe au sein de l'Université Marien Ngouabi, présentement quatre (4) campus et trois (3) restaurants universitaires où les étudiants peuvent se loger et se restaurer.

Certains avantages de logement (priorité) sont accordés aux étudiants faisant l'objet d'une recommandation des organismes gouvernementaux ou internationaux.

#### V - PERSPECTIVES D'AVENIR

Conformément à l'organigramme des études de l'Université Marien Ngouabi, présenté en annexe en fin de document, il est prévu à l'ISEPS comme dans les autres établissements de notre institution universitaire un premier cycle qui fonctionne depuis l'ouverture, un deuxième et un troisième cycle (DES et Doctorat unique) qui ne fonctionnent pas encore à l'ISEPS par manque, surtout, de personnel d'encadrement permanent à ce niveau. Sept enseignants sont déjà en formation de 3ème cycle en vue de l'ouverture éventuelle sous peu, des cycles non ouverts.

A ce personnel permanent attendu, s'ajoutera en complément, le personnel missionnaire de rang magistral dont on a parlé plus haut, intervenant déjà en partie dans notre établissement et provenant des Universités des pays ayant signés avec nous, des accords inter-universitaires ou de coopération...

Si le DES reste un cycle à caractère traditionnellement académique menant au Doctorat, il est également prévu un second cycle à caractère spécialement professionnel appelé DESP (Diplôme d'Etudes Supérieures Professionnelles) mais qui, lui, ne mène pas d'une manière directe au Doctorat.

A l'ISEPS, ce cycle recevra selon les critères définis, les étudiants de fin de premier cycle (Professorat) et de l'Inspectorat actuel, après versement un certain temps dans la production.

A l'ISEPS, ce DESP préparera les Inspecteurs des lycées. Il est entendu que, que ce soit au niveau des Conseillers Pédagogiques d'EPS comme des Inspecteurs, les niveaux de formation et d'intervention seront progressivement établis :

- \* Conseillers et Inspecteurs du primaire,
- \* Conseillers et Inspecteurs du secondaire.

- 1) 1er degré
- 2) 2e degré etc...

III - TABLEAU RECAPITULATIF DES ETUDIANTS FORMES  
ET SORTIS DE L'I.S.E.P.S. DE 1975 à 1983

	1975 / 1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	TOTAL par Filière
Professeurs Certifiés	—	—	—	33	21	25	42	27	148
Professeurs Adjoints	—	—	—	—	—	—	—	22	22
Conseillers Pédagogiques	—	—	—	—	16	19	10	21	66
Inspecteurs		8	9	4	4	7	—	3	35
TOTAL GENERAL		8	9	37	41	51	52	73	271

Comme nous l'indique le tableau récapitulatif ci-dessus des promotions sorties de l'ISEPS deux filières existaient à l'ouverture de l'Institut : celles des professeurs certifiés et des Inspecteurs. Ce n'est qu'en 1979 que l'établissement a accueilli les premiers élèves Conseillers. La filière des professeurs adjoints quant à elle n'a vu le jour qu'au cours de l'année académique 1981-1982.

- - -

*TABLEAU RECAPITULATIF DES ETUDIANTS ETRANGERS  
FORMES OU EN FORMATION A L'I.S.E.P.S.*

---

ETAT D'ORIGINE	NOMBRE	OBSERVATIONS
Zaïrois	1	<i>Formé et sorti (Professorat)</i>
Tchadiens	2	<i>Formés et sortis (Professorat)</i>
Burundais	1	<i>Formé et sorti (Professorat)</i>
Togolais	3	<i>Formés et sortis (Professorat)</i>
Comoriens	2	<i>1 formé et sorti (Professorat) 1 en formation (Professorat)</i>
Centrafricains	4	<i>en formation (Professorat)</i>
<i>TOTAL</i>	<i>13</i>	<i>8 formés sortis 5 en formation</i>

N.B. : Pour la présente rentrée académique 83-84 l'ISEPS vient déjà d'enregistrer onze (11) inscriptions des étudiants étrangers dont deux (2) comoriens, huit (8) centrafricains et un (1) camerounais.

Annexe 1

PROGRAMME DE FORMATION DU PROFESSEUR CERTIFIE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Volume horaire global : 3366 heures

Cours à caractère scientifique	- Anatomie
	- Physiologie
	- Biomécanique
	- Biométrie
	- Psychologie
	- Secourisme et traumatologie
	- Sociologie
	- Sciences sociales (Idéologie)
	- Statistiques
Cours de formation professionnelle	- Méthodologie de recherche
	- Pédagogie appliquée
	- Théorie de l'entraînement
	- Déontologie, législation scolaire et morale professionnelle
	- Organisation du sport national et international
Cours de Technopédagogie	<u>Sports individuels</u>
	- Pédagogie
	- Natation
	- Gymnastique
	- Sport de combat
	<u>Sports collectifs</u>
	- Basket-ball
	- Hand-ball
	- Volley-ball
	- Foot-ball
Cours de formation ou de culture générale	<u>Stages pratiques dans les lycées et collèges</u>
	- Technique d'expression (Français et Anglais)

Annexe 2

PROGRAMME DE FORMATION DU PROFESSEUR ADJOINT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Volume horaire global : 2262 heures

Cours à caractère scientifique	- Anatomie
	- Physiologie
	- Statistiques
	- Sociologie
	- Sciences sociales (Idéologie)
	- Méthodologie de recherche
Cours de formation professionnelle	- Psychologie
	- Pédagogie appliquée
	- Théorie de l'entraînement
	- Déontologie, législation scolaire et morale professionnelle
Cours de Techno-pédagogie	<u>Sports individuels</u>
	- Athlétisme
	- Natation
	- Gymnastique
	- Sport de combat
Cours de formation ou de Culture générale	<u>Sports collectifs</u>
	- Basket-ball
	- Hand-ball
	- Volley-ball
	- Foot-ball
Cours de formation ou de Culture générale	<u>Pédagogie pratique au collège et au lycée et club</u>
	- Technique d'expression (Français-Anglais)

PROGRAMME DE FORMATION DES INSPECTEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Volume horaire global : 2046

Cours à caractère scientifique	<ul style="list-style-type: none"><li>! - Physiologie</li><li>! - Sociologie</li><li>! - Psychologie</li><li>! - Pédagogie générale</li><li>! - Méthodologie de recherche</li><li>! - Sciences sociales</li></ul>
Cours de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"><li>! - Mission de l'Inspecteur</li><li>! - Technique d'encadrement pédagogique</li><li>! - Théorie des activités physiques et sportives</li><li>! - Organisation du matériel didactique</li><li>! - Techniques d'animation</li><li>! - Droit administratif</li><li>! - Finances publiques</li><li>! - Déontologie-législation scolaire et morale professionnelle</li></ul>
Cours de technopédagogie	<ul style="list-style-type: none"><li>! - Stage d'encadrement administratif</li><li>! - Stage en situation semi-professionnel de supervision pédagogique</li></ul>
Cours de culture générale	<ul style="list-style-type: none"><li>! - Technique d'expression (Français-Anglais)</li></ul>